

Solidaires en action N° 56

Le 6 avril 2011

Assurance-chômage : un accord favorable au patronat

La reconduction de la convention de l'assurance-chômage de 2009 jusqu'en 2013 est saluée par CFDT, FO, CFTC, CGC. Les grands perdants de ce nouvel accord seront les millions de chômeurs et chômeuses, notamment touché-e-s par le chômage de longue durée. La règle d'un jour indemnisé pour un jour cotisé avec un plafond de durée d'indemnisation de 24 mois va produire des **effets désastreux dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure et augmenter le nombre de personnes aux minima sociaux.**

La validation du principe d'automatisme des baisses de cotisations jusqu'en 2016, sous prétexte d'excédent du régime, est un pur scandale. **Au contraire, les cotisations patronales devraient être augmentées car c'est le patronat, comme entité collective, qui doit payer les dégâts sociaux des licenciements et de la précarité.** Cet accord au rabais s'est fait sans débat démocratique ni mobilisations d'ampleur pour faire pression sur le MEDEF. La démocratie sociale exigerait de changer totalement les instances de décision de l'UNEDIC, par des élections nationales des représentant-e-s des salarié-e-s et le droit de siéger des associations de chômeurs/ses.

Fonction publique : Solidaires ne signe pas l'accord



La délégation Solidaires Fonction publique a bataillé durant toutes les réunions consacrées au projet d'accord qui devait porter sur la résorption de la précarité dans l'ensemble de la Fonction publique. C'est ainsi que quelques avancées ont été obtenues et surtout que des projets gouvernementaux ont été bloqués. Mais au final, le texte soumis à la signature des organisations syndicales était insuffisant et porteur de dangers : c'est ce qu'on dit les organisations nationales Solidaires dont le champ de compétence couvre la Fonction publique.

Tous les syndicats nationaux et fédérations qui ont émis un avis sur ce texte ont demandé que Solidaires ne signe pas. A la FSU, la majorité favorable à la signature n'a pas recueilli le pourcentage statutaire nécessaire (70%) pour le faire.

Pourquoi Solidaires a refusé de signer ?

- Le « **contrat de projet** », **innovation gouvernementale destinée à installer la précarité dans la Fonction publique** a été retiré en tant que mesure immédiate, mais sa mise en œuvre sera discutée avec les organisations syndicales.
- Le « **plan de titularisation** » ne concernera qu'une **minorité d'agents non titulaires** ; le dogme du non-remplacement d'un départ en retraite de fonctionnaire sur deux n'est pas remis en cause, réduisant d'autant les postes disponibles.
- L'accord ne prévoit **aucune obligation de transformer les actuels Contrats à Durée Déterminée en Contrats à Durée Indéterminée** : dans bien des services, on va assister à une suppression de ces postes, plutôt qu'à la titularisation de celles et ceux qui les tiennent.
- Le texte institue une « **expérimentation** » de la généralisation du **recrutement en CDI de droit privé pour les catégories A, B et C, légalisant ainsi le recrutement hors-statut** ... ce qui est un danger grave pour l'avenir du statut de fonctionnaire.

CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA et gouvernement ont signé ensemble ce texte, qui servira de base à un projet de loi déposé avant l'été dans la perspective d'une validation par le Parlement à l'automne.

Pôle Emploi : contre les suppressions de postes, la grève !

Les conditions de travail à Pôle Emploi sont insupportables ; c'est la conséquence notamment des **1 800 suppressions de postes de travail décidées nationalement**. Le personnel se mobilise, même si c'est malheureusement région par région. Ainsi, celles et ceux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient en grève le 31 mars à l'appel de l'intersyndicale SUD, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, SNAP, SNU, UNSA. En région Languedoc-Roussillon, l'intersyndicale appelle à la grève reconductible à compter du 4 avril. Partout, les salarié-e-s de Pôle Emploi revendiquent des mesures d'urgence : augmentation des effectifs en Contrats à Durée Indéterminée, et passage en CDI des salarié-e-s jusque là maintenu-e-s en Contrats à Durée Déterminée.

Améliorer les conditions de travail, reconnaître la pénibilité

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salarié-e-s, tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité. L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies. La réforme des retraites du 9 novembre 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les organisations syndicales : permettre à des salarié-e-s usé-e-s prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés. Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

- **Ce dispositif, basé sur une approche médicale, ne répond pas aux exigences des salarié-e-s ayant été exposé-e-s aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite.**
- **Ce dispositif n'est pas équitable et s'apparente à un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître son Incapacité Permanente Partielle au titre de la pénibilité.**
- **La durée minimale d'exposition de 17 ans est exorbitante et le cumul des expositions n'est pas pris en compte.**
- **L'absence de représentants des salarié-e-s au sein de la commission pluridisciplinaire laisse place à l'arbitraire.**

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salarié-e-s dans les modes de production et les inégalités Femmes-Hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie. Dans la fonction publique, «le service actif» ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

Avec ces objectifs les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salarié-e-s du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.



La Poste : première grève nationale à la Société Anonyme

SUD PTT et les autres organisations syndicales ont appelé unitairement les postier-e-s à une grève nationale au vu de l'intransigeance de la direction, de la montée du mécontentement dans les services. Une quinzaine de conflits locaux se sont développés tant dans les services du Courrier que dans les bureaux de poste. C'est le cas, aujourd'hui encore, au centre de distribution de Dardilly dans le Rhône où les factrices et les facteurs sont en grève depuis le 21 mars.

Entre 20 et 25% des postières et des postiers ont fait grève, ce mardi 29 mars. C'est significatif du mal-être existant aujourd'hui à La Poste. Même si on pouvait s'attendre à une mobilisation encore plus importante, la direction de La Poste doit néanmoins prendre toute la mesure du malaise social parmi les personnels de La Poste et changer de politique. **Les postier-e-s n'en peuvent plus des réorganisations incessantes à l'œuvre aujourd'hui dans tous les services de La Poste dans un contexte où les suppressions d'emplois n'ont jamais été aussi importantes** (11 700 en 2010). L'objectif est de faire des économies sur la masse salariale et d'augmenter le résultat d'exploitation, pour le seul profit des actionnaires (l'Etat et la Caisse de Dépôt et de Consignation) alors même que la direction ne cesse de parler de baisse du trafic ou de baisse de l'activité.

Cela passe donc par **l'intensification du travail, par l'augmentation de la pression managériale, l'accroissement des charges et la dégradation des conditions de travail**. Il y a mise en œuvre d'une politique délibérée de déstabilisation permanente des personnels préconisée par certaines méthodes managériales. Cela provoque problèmes de santé et mal-être au travail. A cette politique de la direction de La Poste, les organisations syndicales et les postier-e-s en grève ont voulu donner un premier coup d'arrêt ce mardi 29 mars. C'est la première grève nationale depuis la privatisation de La Poste et sa transformation en Société Anonyme. Il est nécessaire que la mobilisation s'amplifie encore et que la détermination de toutes les organisations syndicales se renforce. La fédération SUD PTT s'adresse aux autres organisations syndicales pour que cette première action ne reste pas sans lendemain.

Revalorisation des pensions : le compte n'y est pas

Les pensions de base augmentent de 2,1% le 1er avril. Ces 2,1% sont calculés en retenant 1,8% au titre de l'augmentation des pensions 2011 correspondant au montant probable de l'inflation pour 2011, et 0,3% au titre du rattrapage de 2010, car il n'avait été attribué que 1,2% pour une inflation réelle qui s'est révélée être de 1,5% en 2010. Les retraites complémentaires Agirc-Arrco, pour plus de 11 millions de retraités du privé, devraient aussi être augmentées de 2,1%.

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) souligne que le compte n'y est pas du tout. **Rien n'est fait pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis des années**, et qui sont en grande partie la mise en application des réformes mises en place par les différents gouvernements depuis près de vingt ans. Par ailleurs, même sur la seule année 2011, l'UNIRS tient à souligner que **les modes de calcul de l'inflation et les modalités d'augmentation des pensions conduisent, en fait, à une diminution plus forte du pouvoir d'achat des petits revenus et des petites pensions.**

En effet, en supposant déjà que les calculs de l'INSEE pour l'inflation de 2011 soient justes, tout ceci représente un calcul complexe prenant en compte les évolutions de plus de 600 produits et en tenant compte de la part occupée par ce produit dans les dépenses d'un budget « type ». Mais une personne retraitée à faible pension ne dépense pas comme un cadre supérieur disposant d'un salaire confortable. L'indice INSEE fait intervenir, en les pondérant certes, l'évolution des prix de biens d'équipements par exemple dont le prix relatif, élevé, évolue en ce moment à la baisse, du fait des productions de masse notamment (-17,6% pour un caméscope par exemple, -15,3% pour un téléviseur, etc.)

Pour les personnes disposant d'une retraite basse, les dépenses sont celles qui sont essentielles à la vie au quotidien, lesquelles, le plus souvent, augmentent plus que l'inflation moyenne, et donc plus que l'augmentation des pensions pour 2011. Ainsi, les produits alimentaires augmenteront de bien plus de 1,8% en 2011 (poisson frais, viande, légumes frais, fruits, laitages, etc.), et ces dépenses pèsent beaucoup dans les budgets mensuels des personnes disposant de faibles revenus. Il en est de même des dépenses énergétiques : le fioul a augmenté de 23,2% en 2010 ; le gaz va augmenter de 5,2%, ce qui représente +21% sur un an et 61% depuis juillet 2005 !

Le problème est le même pour les dépenses de santé qui pèsent également dans les budgets des personnes âgées, et les effets des remboursements et des réductions de prises en charge sont autant de difficultés pour toutes ces personnes. **Pour l'UNIRS il y a urgence à une revalorisation particulière des petites pensions et à une augmentation conséquente du minimum vieillesse.** C'est la revendication qui devrait être portée par toutes les organisations syndicales de retraités, en l'inscrivant dans une exigence plus large d'une autre répartition des richesses.

Sécurité Sociale : arrêtons les fermetures de centres !

Depuis 2005, le nombre de sites d'accueil de la Sécurité Sociale se réduit énormément. Ainsi, à Paris, de 43 Centres nous sommes passés à 22. La Direction de la CPAM vient d'annoncer son intention de fermer 13 autres : 5^{ème} : Muséum - 12^{ème} : Diderot - 13^{ème} : Buttes aux Cailles - 14^{ème} : Plaisance - 15^{ème} : St Charles - 17^{ème} : Tocqueville - 18^{ème} : le La Chapelle - 20^{ème} : St Blaise et Hauts de Belleville - Les Centres d'accueils spécialisés : Fg du Temple (11^{ème}), Gouttes d'or et Stephenson (18^{ème}), Surmelin (20^{ème}).

Depuis 2009, la CPAM de Paris a supprimé plus de 300 emplois et cette politique devrait se poursuivre de 2011 à 2013 (suppression prévue de 4 000 emplois nationalement). **Le manque d'effectif a abouti en 2009 à une restructuration et une réorganisation des sites d'accueil. Mais ce n'est pas encore suffisant, ils veulent aller plus loin.** A la Sécurité Sociale les embauches de CDD et d'intérimaires deviennent la règle, embauché-e-s pour 4 à 5 mois avec une formation rapide puis remercié-e-s, ils et elles sont remplacé-e-s par d'autres CDD ! Ces salarié-e-s de droit privé gérant des fonds publics voient leurs salaires diminuer d'année en année. Le salaire d'embauche est tout juste au SMIC. **Pour défendre la Sécurité Sociale, refuser la fermeture des centres, défendre les emplois, les syndicats FO, CGT, SUD, CFTD, CFTC, CGC lancent une campagne en direction des usagers** et proposent une pétition à faire signer massivement.

Transport routier : 16 mois de discussions pour presque rien

L'Union Solidaires Transports n'approuve pas l'accord signé par certaines organisations syndicales du transport routier. Le 23 mars, après 16 mois de discussion entre des représentants des salariés et le patronat, tout cela arbitré par le gouvernement le couperet est tombé : **1,6 % d'augmentation !**

En 2009, les organisations syndicales « représentatives » dans ce secteur avaient annulé une grève qui allait démarrer, en échange de ces discussions ! **Les salarié-e-s du transport routier attendaient des avancées notables dans la reconnaissance de leur profession. En réalité rien n'a évolué.** Au contraire, **le pouvoir d'achat a chuté et les licenciements se multiplient.** Est-ce être responsable que de passer des accords comme celui-ci qui accélère la « smicardisation » des grilles salariales ? Ces négociations se soldent par une avancée pour le patronat et un échec complet pour les salarié-e-s. Plutôt que d'accompagner les décisions du patronat, l'Union Solidaires Transports exige un meilleur partage des richesses... créées par les salariés !

G8 : au banquet des requins, les peuples se rebiffent !

Au Havre, un collectif rassemblant CFDT, CGT, CNT, FSU, Solidaires, des associations, des organisations politiques a rédigé cet appel :

Le G8 réunira les 26 et 27 mai à Deauville les dirigeants des 8 pays les plus riches du monde. Au lendemain de la tempête financière de 2008, ce G8 a maintenu la dictature de la finance qui emprisonne tous les aspects de notre existence : logement, travail, éducation, agriculture, climat, retraites, connaissance, biodiversité... Les réponses solidaires et démocratiques à la crise mondiale viendront des peuples eux-mêmes, pas des dirigeants des pays les plus riches ! Nous leur refusons le droit d'imposer des plans d'austérité dont ils sont exonérés et qui font payer aux citoyens la crise dont leur capitalisme est responsable.



La planète est bousculée ! Les exemples européens montrent la violence des attaques contre les conditions d'existence des populations. Mais les énormes manifestations à Londres et ailleurs prouvent la volonté des peuples de ne pas se résigner. Les processus révolutionnaires en cours dans le monde arabe ont abattu deux dictatures et viré leurs familles mafieuses. Pourtant, rien n'est acquis et les populations luttent encore pour leurs droits et pour la justice. Le soutien nécessaire aux révolutions arabes ne doit pas faire oublier que la récente intervention militaire en Libye a surtout pour but de préserver les intérêts économiques des grandes puissances tout en récupérant la manne pétrolière confisquée par le clan Khadafi. Enfin, la catastrophe naturelle et industrielle subie par le peuple japonais démontre qu'il est temps d'en finir avec cette logique du profit et du secret qui permet fraudes, mensonges et autres manipulations pour sacrifier les hommes et dévaster la planète.

Un G8 dans les salons de Deauville pour jouer l'avenir du monde... Une fois de plus les 8 dirigeants du Monde des riches vont s'enfermer derrière une muraille de policiers et de militaires pour décider de notre avenir sans entendre la voix des peuples ... **Et un contre G8 populaire au Havre.** A l'occasion de la tenue du G8 à Deauville, un contre sommet est organisé au Havre les 21 et 22 mai par un large collectif constitué d'associations, syndicats, partis politiques et mouvements citoyens. La ville sera ouverte à toutes celles et ceux qui veulent démontrer par leurs pratiques et leurs propositions que des voies alternatives existent. L'accès de tous aux droits humains fondamentaux et la protection de notre planète passent par un juste partage des richesses, d'autres modes de développement et une gestion démocratique des biens communs.

Samedi 21 mai, manifestation internationale, meeting et concert.
Dimanche 22 mai, forums citoyens.

Ni contrat, ni salaire : ça se passe ici

A Caen, l'ancien BHV doit être transformé en résidence de tourisme. Sur le chantier, il y a une centaine d'ouvriers d'entreprises françaises, portugaises et polonaises. Et pour beaucoup de ces travailleurs immigrés, la règle c'est « **ni contrat, ni salaire !** ». Les **18 salariés ainsi exploités se sont mis en grève** le 2 mars ; un représentant de l'entreprise polonaise est venu quelques jours plus tard leur payer un mois et demi de travail : 1 600 à 2 000 euros, pour 51 heures hebdomadaires en déplacement ! Avec l'Union syndicale Solidaires plusieurs d'entre eux ont recours aux Prud'hommes, pour faire reconnaître leurs droits. En attendant, ils sont sans argent, loin de leurs familles et de leurs ami-e-s...

D'ailleurs, nous sommes d'ici !



Nous reprenons ici l'appel national lancé par de nombreuses organisations syndicales, politiques, associatives. Il s'agit maintenant de lui donner vie, de l'ancrer dans la réalité, en créant partout des comités locaux.

Au lendemain de la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. **Depuis, des dizaines de milliers d'étranger-e-s en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants, sont traqués, arrêtés et expulsés**, y compris dans un pays en guerre comme l'Afghanistan. Voulu par le chef de l'Etat, mise en œuvre par ses gouvernements successifs, le ministère de l'Intérieur aujourd'hui, et soutenue par l'UMP et ses alliés à l'Assemblée, cette politique est inacceptable car elle viole des principes humanitaires élémentaires et des dispositions internationales ratifiées par la France. A cela se sont ajoutés les effets désastreux du pseudo-débat sur l'identité nationale puis la chasse aux Roms.

Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, menace gravement le droit d'asile et ruine l'existence des personnes étrangères visées, nous appelons à une **manifestation nationale et unitaire le 28 mai 2011**, à la date anniversaire de la création du ministère de l'Immigration qui perdure aujourd'hui sous une autre forme. Nous exigeons sa suppression, l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers.

En complément à ce bulletin, vous pouvez retrouver les matériels liés à l'actualité et aux luttes des structures membres de Solidaires sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/rubrique70.html>